

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 2 juin 2020, à 19 h, à huis clos, et ce, en application des recommandations émises par le Gouvernement du Québec dans sa lutte à la propagation du virus Covid-19.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Madame Isabelle D'Amours, directrice générale ainsi que Madame Valérie Fournier, greffière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2020-107*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2020**

*Résolution no 2020-108*

Le procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2020-109*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'approuver la demande de reconnaissance de la ligue Softball Abitibi Ouest.

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Acquisition de matériel informatique**

*Résolution no 2020-110*

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a demandé le confinement de tous les Québécois en raison de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QU'il est important que les services essentiels puissent continuer à être offerts à la population;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a dû s'adapter rapidement pour assurer le maintien des services en permettant, entre autres, le télétravail pour les employés qui assurent les services essentiels;

ATTENDU QUE la Ville souhaite être mieux préparée dans l'éventualité d'une nouvelle situation d'exception;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De procéder à l'acquisition de matériel informatique pour un montant maximum de 15 000 \$ financé à même le fonds de roulement.

##### **4.2 Entente relative au contrôle des animaux - Prolongation**

*Résolution no 2020-111*

ATTENDU QUE l'entente avec la SPCA Abitibi-Ouest, relative au contrôle des animaux, prenait fin le 31 mai 2020;

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

ATTENDU QUE la Ville souhaite poursuivre sa réflexion quant à l'application de cette loi sur son territoire et son impact sur les termes du renouvellement de l'entente avec la SPCA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

De prolonger l'entente relative au contrôle des animaux signée le 5 juin 2018 pour une période de 3 mois, soit jusqu'au 31 août 2020, selon les mêmes termes et conditions.

#### **5. TRÉSORERIE**

##### **5.1 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2020-112*

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 29 mai 2020, au montant de 176 314,43 \$.

##### **5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

Dépôt de la liste des comptes payés et à payer au 31 mai 2020, au montant de 422 176,14 \$.

#### **6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

##### **6.1 Embauche des étudiants - été 2020**

*Résolution no 2020-113*

ATTENDU QUE les différents services de la municipalité requièrent les services d'étudiants

pour l'été 2020;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De procéder à l'embauche des étudiants suivants pour la période estivale 2020 :

- Greffe, support administratif et technologies de l'information – stagiaires informatiques : Étienne et Alexandre Bruneau
- Parc, espaces verts, fleurs et plates-bandes : Antoine Langevin
- Camp de jour : Daphné Michaud, Amélie Fontaine, Rebecca Dinneen, Gabrielle Matte, Chloé Huot, Anaëlle Blais et Noémie Carrier (à confirmer par Claude)

## **6.2 Suspension disciplinaire de l'employé no 85**

*Résolution no 2020-114*

ATTENDU QUE l'employé no 85 n'a pas respecté les directives de santé et sécurité de la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'imposer une suspension disciplinaire d'une journée, sans solde ni autre compensation, à l'employé no 85.

## **6.3 Suspension disciplinaire de l'employé no 13**

*Résolution no 2020-115*

ATTENDU QUE l'employé no 13 n'a pas respecté les directives de santé et sécurité de la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'imposer une suspension disciplinaire d'une durée de deux semaines, sans solde ni compensation, à l'employé no 13.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Nouvelle enseigne dans le secteur PIIA au 256, 2e Rue Est (Vision Travail)**

*Résolution no 2020-116*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé le nouveau plan pour une enseigne au 256, 2e Rue Est (Vision Travail);

ATTENDU QUE le plan illustre un projet d'enseigne totalement conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter cette demande.

## **7.2 Demande de préparation de terrain en vue d'un reboisement sur le lot 33 rang 7**

*Résolution no 2020-117*

ATTENDU QUE le Groupement forestier coopératif Abitibi a présenté une demande d'autorisation à la Ville pour préparer le terrain du lot 33, rang 7 en vue d'un reboisement en 2021;

ATTENDU QUE ces travaux sont financés à 100 % par Groupement forestier coopératif Abitibi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'autoriser Groupement forestier coopératif Abitibi à effectuer la préparation du terrain du lot 33, rang 7.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Fourniture d'un camion 10 roues neuf**

*Résolution no 2020-118*

ATTENDU l'appel d'offres 2020-01 de la Ville de La Sarre pour la fourniture d'un camion 10 roues neuf;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues, soit :

Centre du Camion Amos : 221 671,80 \$;

Équipement Amos : 194 537,70 \$;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver la soumission la plus basse, soit celle d'Équipement Amos pour un camion International HV 607 2021 au montant de 194 537,70 \$ taxes incluses.

## **10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME**

### **10.1 Entente de partenariat régional en tourisme**

*Résolution no 2020-119*

ATTENDU la convention pour l'entente de partenariat régional en tourisme, signée avec Tourisme Abitibi-Témiscamingue, afin de réaliser une étude d'opportunité pour le retour d'une mégaproduction à saveur historique;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que la Ville doit effectuer une mise de fonds minimale de 20 % des coûts du projet, tel que stipulé à l'article 1.3 de l'annexe A;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE le conseil municipal de la Ville de La Sarre confirme que la mise de fonds prévue à l'article 1.3 de l'annexe A a bien été effectuée.

### **10.2 Entente de déploiement de l'offre touristique**

*Résolution no 2020-120*

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite accentuer le déploiement de son offre touristique;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre possède l'infrastructure utilisée en saison estivale pour la gestion du bureau d'information touristique;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest dispose d'une équipe spécialisée en tourisme et des attractions multiples;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'entériner l'entente de déploiement de l'offre touristique à intervenir entre la Ville de La Sarre et la MRC d'Abitibi-Ouest;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de La Sarre.

## **11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **11.1 Plan particulier d'intervention (PPI)**

*Résolution no 2020-121*

ATTENDU QUE la Ville doit être en mesure de poursuivre ses activités essentielles en concordance avec les orientations gouvernementales et de prévoir un plan de manière à répondre efficacement aux besoins des citoyens malgré la pandémie que nous connaissons en ce moment;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville adopte le Plan particulier d'intervention en cas de pandémie, et ce, rétroactif au 20 mars 2020.

## **14. PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La prochaine séance est prévue le **7 juillet 2020**. L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Yves Dubé  
Maire

Valérie Fournier  
Greffière